

**Convention relative à la valeur du point tarifaire
SSPh – CTM/AM/AI**

entre

**les assureurs selon la loi fédérale
sur l'assurance-accidents,
représentés par la
Commission des tarifs médicaux de la LAA (CTM),**

**l'assurance militaire (AM),
représentée par la
Suva,**

**l'assurance invalidité (AI),
représentée par
l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS),**

appelés ci-après **assureurs**

et la

Société Suisse des Pharmaciens

appelée ci-après **SSPh**

7 décembre 2006
Version 1.5

Sur la base de l'art. 2 let. b) de la convention tarifaire du 12.12.2006, il est convenu ce qui suit:

1. La valeur du point tarifaire (VPT) est de CHF 1.23, TVA comprise.
2. Le montant de CHF 1.23 se base sur l'indice suisse des prix à la consommation au mois de décembre 2006 (base: mai 2000 = 100 points d'indice).
3. Les parties à la convention engageront des négociations pour fixer une nouvelle valeur du point tarifaire si l'indice suisse des prix à la consommation s'est écarté d'au moins 5.0% par rapport à la valeur au 31 décembre 2006. Des négociations relatives à la compensation du renchérissement ne pourront être effectuées qu'au plus tôt une année après l'entrée en vigueur de cette convention.
4. En plus de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation, il sera tenu compte, lors de la nouvelle fixation de la valeur du point tarifaire, de l'évolution des coûts et des volumes, des conditions de base légales, économiques et de politique sociale, ainsi que des modifications éventuelles des paramètres tarifaires.
5. Entrée en vigueur / Résiliation
 - 5.1 La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2007.
 - 5.2 La convention peut être résiliée pour la fin d'un semestre, soit pour le 30 juin ou le 31 décembre, moyennant un préavis de six mois.
 - 5.3 La convention peut être modifiée d'un commun accord sans résiliation préalable.

Berne/Lucerne, 12.12.2006

Société Suisse des Pharmaciens (SSPh)

Le président:

D. Jordan

Commission des tarifs médicaux de la LAA (CTM)

Le secrétaire général:

M. Mesnil

Le président:

W. Morger

Office fédéral des assurances sociales
Domaine d'activité Assurance-invalidité

Le vice-directeur:

A. du Bois-Reymond

Suva
Assurance militaire

Le chef de division:

K. Stampfli